

	Ville de Vitré Service Direction Générale	CONSEIL MUNICIPAL	
		<i>Compte rendu de la séance du 19.01.2017</i>	
Date : 25 janvier 2017	Nombre de pages : 10	Fichier : CRCM19.01.2017	
Rédigé par : Véronique GERGAUD / B. MERRET		Validé par : Bertrand MERRET	
<p>L'an deux mille dix-sept, le 19 janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le 12 janvier deux mille dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoints au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme LEBouc, M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, M. COIGNARD, Mme GOZE, conseillers municipaux.</p> <p>Étaient absents excusés :</p> <p>Mme PRACHT absente n'ayant pas donné de pouvoir.</p> <p><u>Mme CHEHABEDDINE absente à la question 1.</u> <u>Mme DELANOE, MM. SOUVESTRE et BOUVIER absents aux questions 1, 2 et 3.</u> <u>Mme MARTIN absente aux questions 1, 2, 3 et 4.</u> <u>Madame CLOAREC absente aux questions 3, 4 et 5.</u></p> <p><i>Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p>			
<p><u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal.</p>			

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Prise en charge de déchets de balayage et DIB générés par l'activité des services municipaux	Marché passé avec la Société SITA SUEZ de SAINT-GRÉGOIRE (35) pour une période initiale de 1 an du 1 ^{er} au 31 décembre 2017 avec reconduction possible par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2020, pour un montant minimum annuel de 15 000€ HT et maximum de 50 000€ HT. La signature interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Prestations de fauchage et de débroussaillage sur le territoire de la commune de Vitré	Marché passé avec la Société AS ENVIRONNEMENT de VITRÉ (35) pour l'année 2017, reconductible pour 2018, 2019 et 2020, pour un montant minimum annuel de 5 000€ HT et maximum de 40 000€ HT.

		La signature interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Extension et traitement esthétique d'un laboratoire de recherche et développement – Marché de contrôle technique – Avenant 1	Avenant n°1 au marché passé avec la Société SOCOTEC validant le transfert du marché à Vitré Communauté à compter du 1 ^{er} /01/2017. Les autres clauses du marché restent inchangées.
1.1	Marchés publics – Extension et traitement esthétique d'un laboratoire de recherche et développement – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant 2	Avenant n°2 au marché n°2015/072 passé avec le Groupement Agence Jaouen et Raimbault / ECIE SOCOTEC validant le transfert du marché à Vitré Communauté à compter du 1 ^{er} /01/2017. Les autres clauses du marché restent inchangées.
1.1	Marchés publics – Viabilisation de la ZAC du Parc – Lot 4 : éclairage public - Avenant 7	Avenant n°7 au marché 97/00 passé avec le Groupement SPIE OUEST CENTRE / DEHE TP transférant le marché au Groupement SPIE CityNetworks / DEHE TP à compter du 1 ^{er} /01/02017. Les autres clauses du marché demeurent inchangées.
1.1	Marchés publics – Fourniture de carburants et de fioul pour les services de la Ville de Vitré – Lot 4 : carburant 2 temps écologique	Marché passé avec la Société CPO de VERN SUR SEICHE (35) pour l'année 2017, pour un montant maximum de 10 000€ HT.
1.1	Marchés publics – Marché de maîtrise d'œuvre pour la création et la réalisation de la ZAC de la Roncinère à Vitré – Avenant 7	Avenant n°7 au marché 155/06 passé avec la Société SETUR prenant en compte la nouvelle étude d'impact pour un montant de 15 175.00€ HT. Le montant du marché s'établit à 359 920.00€ HT.
1.1	Marchés publics – Fourniture d'équipements et accessoires de plomberie, outillage associé	Accord cadre passé avec la Société LORANS ROBINETTERIE de RENNES (35) pour l'année 2017, reconductible pour 2018, 2019 et 2020, pour un montant minimum annuel de 5 000€ HT et maximum de 40 000€ HT. La signature interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fourniture d'équipements et accessoires de peinture, sols, outillage associé	Accord cadre passé avec la Société AUPINEL de VILLEDIEU LES POELES (50) pour l'année 2017, reconductible pour 2018, 2019, pour un montant minimum annuel de 15 000€ HT et maximum de 69 000€ HT. La signature interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fourniture d'équipements et accessoires de quincaillerie, outillage associé	Accord cadre passé avec la Société RUBION de VITRÉ (35) pour l'année 2017, reconductible pour 2018, 2019, pour un montant minimum annuel de 10 000€ HT et maximum de 60 000€ HT. La signature interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics –Travaux de réparations de couverture, charpente, paratonnerre et verrière à l'église Saint-Martin – Lot 1 : couverture, charpente, paratonnerre	Marché passé avec Le Groupement HERIAU (mandataire) / ART CAMP / POTELE de CORNILLÉ (35) pour un montant de 244 309.92€ HT. La signature interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.

1.1	Marchés publics –Travaux de réparations de couverture, charpente, paratonnerre et verrière à l'église Saint-Martin – Lot 2 : verrière	Lot déclaré infructueux.
1.1	Marchés publics – Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de production d'ECS – Avenant 3 - Modificatif	Avenant n°3 modificatif au marché 2015/066 passé avec la Société IDEX Energies prenant en compte les modifications suivantes : exécution d'analyses légionnelles par un laboratoire agréé : montant annuel 2 402.00€ HT au lieu de 4 524.00€ HT. Le montant annuel est porté à la somme de 348 975.20€ HT (le montant prévisionnel total étant porté à la somme de 2 785 936,54€ HT). Les autres clauses du marché demeurent inchangées.
1.1	Marchés publics – Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de production d'ECS – Avenant 4 - Modificatif	Avenant n°4 modificatif au marché 2015/066 passé avec la Société IDEX Energies prenant en compte les modifications suivantes : P1 – bureaux 61 rue Notre-Dame : 40.22€ HT par Mwh PCS / abonnement : 216.53€ HT/CTA : 42.08€ HT / TICGN : 4.34€ par Mwh P2 – sites 12 Place du château et 61 rue Notre-Dame : montant annuel 562.02€ HT – Retrait P2 archives municipales : moins-value de 1 123.00€ HT par an. Le montant annuel estimatif est porté à la somme de 350 990.26€ HT (le montant prévisionnel total étant porté à la somme de 2 800 042,56€ HT). Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2016

1	5.3	Désignation de représentants pour le Conseil d'Administration pour les établissements du 2 nd degré - Modificatif	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la désignation de D. MATHIEU et J.Y BESNARD au Conseil d'administration du Lycée professionnel des Métiers « La Champagne.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE demande aux élus, en cas d'absence, de ne pas omettre de s'excuser.</i></p> <p><i>H. UTARD indique qu'il siège avec assiduité au Conseil d'administration des deux lycées en qualité de Conseiller régional et se propose, si nécessaire, de représenter les conseillers municipaux absents.</i></p>
2	5.3	Désignation d'un représentant pour le Conseil d'établissement de l'IME la Baratière - Modificatif	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la désignation de A. CHARLOT en remplacement de V. GUERMONT au Conseil d'Etablissement de la Baratière.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE informe au sujet de l'IME que les travaux se terminent et que le transfert se fera au 1^{er} septembre. Une réflexion sur le devenir du site sera organisée et l'Etablissement Public Foncier Régional sera sollicité pour assurer le portage sur</i></p>

			<i>les 5 premières années.</i>
3	5.3	Désignation de représentant – Ensemble immobilier de La Baratière – Consultation de Maîtrise d'œuvre	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la désignation de J. COIGNARD en remplacement de H. UTARD dans la composition du jury de recrutement pour la consultation d'urbanisme sur l'ensemble immobilier de la Baratière.
4	5.7	Mutualisation du Système d'Information Géographique (SIG) : convention de financement avec la Communauté d'agglomération Vitré Communauté	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature d'une convention de financement du SIG entre la Ville de Vitré et Vitré Communauté. <i>J.P. LEBRY remercie J. LEBOUUC et X. PASQUER qui ont parfaitement suivi ce dossier.</i>
5	7.1	Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 du budget principal	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'engagement et du mandatement des dépenses d'investissement. <i>J. COIGNARD s'interroge sur une ligne de 825 K€ concernant des travaux de voirie de la gare de fret.</i> <i>Il ne s'agit pas d'un nouveau dossier mais des travaux liés au PEM.</i> <i>P. MÉHAIGNERIE informe, concernant le projet de création d'une gare de fret sur le Boulevard de Laval, de la tenue d'une réunion avec la Région et les transporteurs, au cours de laquelle ces derniers ont rappelé que le transfert route/rail était de plus en plus difficile et alerté sur le risque d'un investissement important. Ce programme, dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas définie (communautaire ou régional), est donc différé d'autant plus que Laval mûrit également un projet à moins de 35 km.</i>
6	7.3	Demande de garantie d'emprunt – programme d'hébergements et structures d'accueil AIS35	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la demande de garantie d'emprunt de 1 200 000€ (à hauteur de 100%- sur 32 ans) sollicitée auprès du Crédit Coopératif par AIS 35 dans le cadre de son futur programme d'hébergements et structures d'accueil. La Commission des finances réunie le 13 décembre 2016 a donné un avis favorable. <i>P. MÉHAIGNERIE s'interroge sur le devenir du monastère Saint- Nicolas. Plusieurs pistes sont suivies, notamment avec le CNAM pour une formation sur la sécurité alimentaire de stagiaires chinois, en association avec Lactalis, le Léha, la SVA... Il ne s'agit cependant que d'une simple hypothèse. Les conseillers sont invités à faire part de leur éventuel projet sur le devenir de ce site.</i> <i>P. LAPAUSE informe, après une étude de 6 mois menée au service finances sur les crédits et prêts, que le niveau de garantie apporté par la ville (environ 6M€) est en dessous de la moitié de sa capacité totale.</i> <i>P. MÉHAIGNERIE souligne que tous les organismes HLM sont systématiquement garantis par la Ville, sans quoi il n'y aurait pas de création de logements sociaux. Il n'y a que peu de risque car, même en cas d'incendie (ex : Rue Baudrairie), les organismes sont assurés. Concernant la reconstruction de ces immeubles,</i>

			<p><i>une porte ouverte sera organisée afin de mettre en valeur le travail des artisans qui est de grande qualité.</i></p> <p><i>A. CHARLOT, ayant visité ce chantier singulier mais intéressant pour un bailleur, précise qu'il reste encore d'importants travaux à mener avant l'ouverture prévue en juin.</i></p> <p><i>H. UTARD s'interroge pour savoir si la Ville, devant payer tout ou partie de l'emprunt, deviendrait propriétaire des locaux.</i></p> <p><i>P. LAPAUSE répond négativement dans la mesure où la garantie d'emprunt de la Ville, sur ce cas, ne représente que 20% de l'opération. Les logements HLM sont garantis à 100% au lieu de 50% il y a quelques années, suite à l'exigence de la Caisse des Dépôts et Consignations.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE liste les prochaines grandes opérations difficiles qu'il faudra mener : la Trémoille, l'IME La Baratière, le monastère Saint-Nicolas.</i></p>
7	7.3	<p>Demande de garantie d'emprunt – Espacil résidence La Motte</p>	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la demande de garantie d'emprunt de 180 000€ (sur 20 ans) sollicitée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Espacil, pour la rénovation de 15 logements de la résidence la Motte.</p> <p>La Commission des finances réunie le 13 décembre 2016 a donné un avis favorable.</p> <p><i>Discussion sur le niveau des garanties d'emprunts par la Ville : environ 6M€.</i></p>
8	7.5	<p>Subventions à l'Aurore Stand de tir</p>	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement d'une subvention de 10 256 €, soit 50% du total des travaux d'insonorisation du stand de tir de l'Aurore.</p> <p>La Commission des finances réunie le 13 décembre 2016 a donné un avis favorable.</p> <p><i>F. HEULOT précise que la solution proposée pour diminuer les nuisances sonores au niveau du pas de tir à 25m est l'aboutissement de 2 ans de pourparlers engagés suite aux difficultés remontées par le voisinage. La participation de la Ville est la conséquence de notre urbanisme et de l'accord de permis de construire à proximité de ce site. Elle permet également d'assurer la pérennité de cette activité de l'Aurore qui a perdu l'agrément et le label national, en raison de l'absence de compétitions.</i></p> <p><i>B. MAISONNEUVE prévient cependant qu'il n'y ni certitude, ni garantie que l'acoustique soit à la hauteur des enjeux.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE demande les suites réservées au projet de regroupement des stands de tir autour de Janzé.</i></p> <p><i>F. HEULOT répond que des discussions sont engagées par 5 centres de tir qui rencontrent les mêmes difficultés, mais qu'il s'agit d'un projet d'envergure, sur du long terme.</i></p> <p><i>B. MAISONNEUVE regrette l'absence de soutien de la fédération nationale.</i></p>

P. MORIN juge l'intitulé de la délibération inapproprié, celui-ci devant plutôt faire apparaître la mention « indemnisation à un tiers » lié un préjudice consécutif à une décision municipale. En autorisant une urbanisation proche, autour du site, la municipalité a totalement changé les conditions de son exploitation et l'Aurore se retrouve victime. Pour cette raison, il estime que la municipalité s'honorerait en prenant en charge à 100% les travaux de mise en conformité sonore, ce qui démontrerait son envie de changement de paradigme et d'assurer pleinement sa responsabilité sociétale de l'organisation. Dans un second temps, considérant que ce n'est à la Ville d'assurer toutes les conséquences du choix d'urbanisation d'investisseurs privés, il invite à trouver des passerelles pour que ceux-ci tiennent compte de leur environnement et l'intègrent dans le prix du m2. C'est un enjeu pour demain, de pouvoir reconstruire la Ville sur elle-même.

F. HEULOT considère qu'il s'agit aussi d'une responsabilité des acquéreurs qui, avant de s'installer, doivent mesurer les nuisances et ne pas changer les règles en cours.

J.P. LEBRY déplore la critique excessive en remarquant que les réclamations sur ces nuisances sonores ne proviennent pas des nouveaux habitants. La vie en ville comporte toujours des nuisances, comme celles liées à la circulation automobile par exemple sur l'avenue Helmstedt. Mais dès lors qu'on s'installe au bord d'une rocade, on ne peut pas être surpris que la circulation soit amenée à se développer.

B. MAISONNEUVE retient au regard de l'augmentation des plaintes, qu'il s'agit d'une préoccupation croissante qui ne concerne pas que le stand de tir. Le niveau d'acceptabilité du bruit n'est plus le même, il évolue.

P. MÉHAIGNERIE affirme que la solution pour diminuer les nuisances sonores liées à la circulation automobile, par exemple, Rue de Fougères, se trouve dans de nouveaux revêtements et surtout dans la réduction de la vitesse. Un débat sur ce sujet sera nécessaire pour prendre en compte ces nuisances.

A. MOREL estime que l'urbanisation n'est pas la seule responsable, il s'agit d'abord d'un problème du « vivre ensemble ». La somme des intérêts particuliers fait rarement l'intérêt général. Il accepte que la Ville puisse avoir une part de responsabilité et que des pistes sur la participation des promoteurs privés soient explorées, mais cela ne résoudra pas tout. La facilité, jusqu'alors, était d'étendre la Ville en grignotant des terres agricoles, en n'embêtant qu'un ou deux agriculteurs. Aujourd'hui, notre enjeu commun est effectivement de reconstruire la ville sur elle-même et d'accepter les modifications sur notre environnement et les nuisances qui les accompagnent.

P. LAPAUSE souhaite témoigner de l'attitude remarquable et responsable de l'association qui a accepté des concessions et a tout fait pour diminuer les nuisances, tout en recherchant les solutions les moins coûteuses possibles permettant d'avoir la meilleure qualité.

J.Y. BESNARD rajoute que la nuisance sonore est un sujet

			<i>important dans les quartiers. Le rôle de l'élu est d'être attentif, d'écouter les doléances et de rechercher des solutions (ex : vitesse rue de Préclos, rue d'Ernée et station lavage Hyper U). L'urbanisme n'est pas systématiquement à l'origine de ces difficultés.</i>
9	7.5	Attribution de subventions sportives pour le sport de haut niveau	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement d'une subvention exceptionnelle de 200€ pour deux sportifs de haut niveau de l'Aurore Tennis de table ayant participé aux championnats de France des 18 et 19 juin 2016. Les commissions des sports et des finances ont donné un avis favorable.
10	4.4	Indemnité de conseil du comptable public - Année 2016	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du montant de l'indemnité accordée au comptable public pour l'année 2016, soit 3 470.63€.
11	7.5	Reliquat de subvention au Centre Social – Mille-Club	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement de reliquat de subvention de 12 231.83 € au Centre Social, pour les frais de fonctionnement du Mille-Club. La Commission des finances réunie le 10 janvier 2017 a donné un avis favorable. <i>P. MÉHAIGNERIE annonce une nouvelle demande de subvention qui pose question, celle-ci émanant du Centre aéré de l'Aurore pour des travaux de réfection de la toiture s'élevant à 220 K€. La participation demandée est de 50% mais le centre accueille beaucoup de jeunes des autres communes. Jusqu'à maintenant, la Ville joue sa fonction de centralité sans demander de participations aux communes rurales en raison de l'équilibre rural/urbain. Il apparaît normal que le niveau d'imposition à 15km de Vitré soit moins élevé que dans la ville centre pour ne pas impacter les familles qui subissent des coûts supplémentaires pour profiter des services. Pour ne pas concentrer cette population sur Vitré, il faut donc trouver un équilibre et compenser par un impôt plus faible, donc une participation de la ville centre. Aujourd'hui, on constate un retour vers les cœurs de ville qui inquiète les communes rurales, alors que ce n'était pas le cas il y a quelques années.</i>
12	7.5	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR). Le dossier déposé concerne la rénovation du restaurant scolaire de l'école du Château. La subvention sollicitée s'élève à 115 922.50€.
13	7.10	Convention avec l'Association « Les compagnons de Braëllo »	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'avenant à la convention entre la Ville de Vitré et l'association « Les Compagnons de Braëllo ».
14	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	<u>Pour information du Conseil.</u> <i>P. MÉHAIGNERIE annonce que le patrimoine constituera le dossier le plus lourd des 3 prochaines années avec les enceintes, les églises, le cœur de ville et la rénovation des immeubles. Si le patrimoine est une chance, il représente</i>

			<p>également un coût important. Il estime que dans la période où les habitants sont attentifs aux racines du passé, les villes historiques ont une chance de développer leur capacité touristique et commerciale.</p>
15	1.3	Convention de mandatement de la gestion de la Maison de l'Enfance - Reliquats	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement de reliquats d'un montant global de 2 478.45 € au Centre Social, dans le cadre de la gestion de la Maison de l'enfance, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 888.45 € de revalorisation du tarif des repas par la cantine municipale, pour la Malabizou et l'Accueil de loisirs, - 1 590 € de compensation suite à l'instauration d'un tarif unique pour l'accueil des Enfants au Centre de Loisirs. <p>La Commission des finances réunie le 10 janvier 2017 a donné un avis favorable.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE déclare que la dotation de fonctionnement à Vitré baissera en 2017 d'un peu plus 1,5M€, représentant environ 22% de la fiscalité. Cela veut dire que si nous voulons compenser cette baisse de dotation, nous devons augmenter la fiscalité de 22%. Même si ce ne sera pas le cas, les associations ont encore dans l'idée que le soutien de la Ville peut progresser d'année en année alors que dans beaucoup d'autres villes, les subventions aux associations ont diminué de 10% par an. Il s'agit d'un débat d'avenir... Alors que les villes sont accusées de trop dépenser et de recruter trop de personnel, il faut souligner qu'une grande partie de ces dépenses correspond à des services supplémentaires qui, il y a 15 ou 20 ans, n'existaient pas.</i></p>
16	3.6	Lotissement la Basse Gasnais – Convention de rétrocession	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature de la convention de rétrocession de la Basse Gasnais et de l'annulation de la délibération du 15 décembre 2016.</p> <p><i>A. MOREL précise qu'en 2016, des permis pour 180 logements, collectifs et individuels, ont été accordés alors que la moyenne est aux alentours de 150 les autres années. La moitié des logements sert au maintien de la population sur le territoire.</i></p> <p><i>F. HEULOT s'interroge sur l'état de la voirie. J.M. Texier qui a souffert du fait des travaux et du transit des véhicules de chantiers et de leur prise en charge.</i></p> <p><i>Cette question sera abordée lors d'un prochain conseil.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE insiste sur l'intérêt des promoteurs publics et privés qui sera multiplié par le dispositif Pinel.</i></p>
17	1.4	Convention de desserte GRDF – ZAC de la Roncinière – Tranche 2 –	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la proposition de convention entre la Ville de Vitré et GRDF.</p> <p><i>A. MOREL annonce que les 24, 25 et 26 février, se tiendra le Salon de l'habitat sur lequel la Ville tiendra un stand et commercialisera, entre autres, les lots de la Roncinière et incitera à la rénovation de l'habitat ancien.</i></p>
18	3.2	Cession de la parcelle BL n°71 – Vente	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la cession de la parcelle BL n°71 par la Ville de Vitré, à M.</p>

		VILLE DE VITRE/TROHEL	TROHEL pour un montant de 1 956.0€.
19	8.8	Environnement - Energie – Appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte	<p>Approbation à la majorité des présents et représentés de l'inscription des opérations « archives municipales et communautaires » et « modernisation de l'éclairage public » à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».</p> <p><i>J.P. LEBRY souhaite remercier les services de Vitre Communauté pour le suivi de ces dossiers et l'obtention des financements de l'appel à projets. Par ailleurs, l'extinction de l'éclairage urbain et des monuments (château, églises) a été réalisé par anticipation de l'activation du plan Ecowatt. En cas de déclenchement de ce plan, l'éclairage des terrains d'entraînement et des stades pourrait également être interrompu. Les clubs auraient alors une solution de repli vers les salles de sport.</i></p>
20	8.1	Enseignement – Sectorisation des inscriptions scolaires	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la mise en place de la sectorisation des inscriptions scolaires pour les quatre écoles publiques.</p> <p>La Commission Education/Restauration a émis un avis favorable.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE rappelle avoir reçu au cours du mois de juin de l'année dernière, les directeurs d'écoles publiques et privées et, à l'unanimité, les directeurs d'écoles publiques étaient favorables à la sectorisation. La Ville veille à faire plus pour les deux établissements périphériques : les langues et le breton à Jean XXIII et les classes CHAM à Jean Guéhenno.</i></p> <p><i>D. MATHIEU précise que la sectorisation n'est pas figée et que la Ville se donne 3 ans pour évaluer son fonctionnement.</i></p> <p><i>H. UTARD est favorable à cette mesure qui permet de maintenir l'ensemble des écoles publiques de la Ville et favorise la mixité sociale. Il demande à la municipalité d'être attentive à la communication vis-à-vis des parents d'élèves, en précisant bien que cela ne concerne que les nouvelles inscriptions, afin de ne pas générer trop d'inquiétude. Il demande pourquoi les déplacements professionnels des parents n'ont pas été pris en compte dans les critères ouvrant droit à une dérogation. Si cette exception n'était pas retenue, est-ce qu'on ne pourrait pas être un peu plus souple pendant la période des 3 ans afin de permettre à la commission d'étudier des situations qui n'auraient pas été envisagées.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE relève que si la Ville va dans cette direction, elle favorise beaucoup l'école P. Lemaître au détriment des autres établissements. Le fait de prendre en compte le lieu d'activité de l'assistante maternelle est un moyen de répondre à cette question sans risquer de voir trop souvent utiliser l'argument du train.</i></p> <p><i>H. UTARD informe que l'extension du restaurant scolaire du Lycée B. d'Argentré figure dans le programme 2017/2018 de la Région Bretagne. La volonté de la Région est d'être objective dans le choix des priorités puisqu'il y a 1 200 bâtiments dans les 116 lycées publics bretons représentant 2M m2. 160 M€ sont</i></p>

			<p><i>affectés dans le mandat pour l'entretien, l'extension et la rénovation des locaux. Les 3 priorités retenues au niveau régional sont : les restructurations d'ampleur sur les sites pour lesquels plusieurs bâtiments sont en jeu nécessitant dès maintenant, des études et des travaux pour les terminer durant le mandat, les mises aux normes accessibilité et sécurité et la maintenance des bâtiments anciens et délabrés. Il a fallu batailler pour que l'extension du restaurant scolaire du Lycée B. d'Argentré, qui rentre plutôt dans les critères d'adaptation à l'évolution des effectifs et non dans le cœur des priorités régionales, figure dans cette programmation 2017/2018.</i></p>
21	4.1	Mise à disposition de Vitré Communauté	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'une mise à disposition d'un adjoint administratif du service urbanisme auprès de Vitré Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2017.</p>
22	7.10	Rétrocession de concession funéraire	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'une demande de rétrocession de concession funéraire.</p>
23	9.1	Signature d'une convention solidarité obsèques	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature d'une convention « solidarité obsèques » entre la Ville de Vitré et le Collectif « Vitré Dignité Cimetière ».</p> <p><i>B. MAISONNEUVE</i> souhaite saluer le temps et la générosité consacrés par les membres du collectif à leur engagement.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> pose la question de l'utilisation insuffisante de la salle de recueillement du cimetière Saint-Gilles compte tenu de la qualité de ce local.</p> <p><i>M.A. BOUQUAY</i> suggère de faire des ossuaires situés à l'extrémité du cimetière, un possible lieu de recueillement pour les familles.</p>
24	1.4	Convention FDGDON 35	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature d'une convention entre la Ville de Vitré et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.</p> <p><i>J.P. LEBRY</i> précise qu'en 2016, 98 nids de frelons asiatiques ont été détruits. Lorsqu'un nid est décelé sur terrain privé, son propriétaire acquitte 50% du coût de l'élimination, Vitré communauté verse l'autre moitié. Si, il y a quelques années, cela ne posait pas trop de difficultés, on constate désormais des réticences de la part des habitants pour financer une 2^{ème} ou une 3^{ème} destruction de nid. Il précise qu'il n'y a pas à ce jour, d'arrêté préfectoral imposant la destruction du frelon asiatique, ce qui est dommageable à l'efficacité de la lutte.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> annonce que la Communauté s'interroge pour savoir si elle ne devrait pas prendre en charge la totalité des coûts.</p>

Points divers

Après consultation des conseillers municipaux présents, les prochains conseils municipaux se dérouleront dorénavant à 19h30 et non à 20h30.